L'an deux mille dix-neuf le 9 mai, le Comité syndical du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) s'est réuni en session extraordinaire à Villeurbanne (salle des conférences du Palais du Travail) sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président.

Date de convocation :	02/05/2019
Présents :	Titulaires : Pierre ABADIE (Métropole de Lyon) ; Pascal CHARMOT (Métropole de Lyon) ; Pierre DIAMANTIDIS (Métropole de Lyon) ; Michel NAVISÉ (Chaponost) ; Christian LABIE (Bron) ; André BRUYAS (Cailloux-sur-Fontaines) ; Aimery FUSTIER (Ecully) ; Decio GONCALVES (Feyzin) ; Christophe ARTERO (Jonage) ; Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile) ; Hervé BOCQUET (Meyzieu) ; Jocelyne CLAUZIER (Pierre Bénite) ; Paul DIDIER (St Germain-au-Mt-d'Or) ; Gilbert PUPIER (St Romain-au-Mt-d'Or) ; Alain BAVOZET (Ste Foy-lès-Lyon) ; Jean-Paul BOURÉE (Sathonay-Village) ; Jean-Michel BUDYNEK (Solaize) ; Jean-Maurice GAUTIN (Vénissieux). Suppléants : Rolland JACQUET (Métropole de Lyon) ; Noëlle MAGAUD (Genay) ; Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or).
Absent(es) excusé(es) :	Sarah PEILLON (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre ABADIE (Métropole de Lyon) Yves JEANDIN (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christophe ARTERO (Jonage) Georges BURTIN (Grigny) donne pouvoir à Alain BAVOZET (Ste Foy-lès-Lyon).
Secrétaire de séance :	Monsieur Christian LABIE (Bron)

AP

Compétence particulière "Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains " :

Quorum : 21
Nombre de délégués en exercice : 41
Nombre de délégués titulaires présents : 3
Nombre de délégués suppléants présents : 1 (remplaçant un délégué titulaire)
Total de délégués présents : 4
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre total de délégués ayant voix délibérative : 6

La présente délibération ayant été inscrite à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2019, séance levée faute de quorum, elle peut être présentée ce jour sans règle de quorum conformément aux articles 6-3 et 9 de l'arrêté préfectoral n° 69-2018-12-27-014 du 27 décembre 2018 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy et à l'article 8 du règlement intérieur du Comité syndical.

Date	Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Détails	Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Résultat
09/05/19	Protocole d'accord relatif aux conditions de reprise de la compétence « Création, aménagement et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » par la Métropole de Lyon auprès du SIGERLy.	C-2019-05-09/01	Approbation du principe et du contenu du protocole d'accord entérinant les modalités de la reprise de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » par la Métropole de Lyon Autorisation donnée à Monsieur le Président à signer ledit protocole et tout acte nécessaire à sa bonne exécution.	6	6	0	0	Adoption

Compte-rendu affiché aux portes du syndicat le :

Le Président,

Pierre ABADIE

Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise * SIGERLy *